

DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire
Séance du 19 juin 2020

Président de séance : Yann TRICHARD
Secrétaire de séance : Jean-Paul YVRENOGEOU

**APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DU PORT D'ECHOUAGE DE PORNICHET**

Par une convention de délégation de service public ayant pris effet à compter du 1^{er} juin 2013, la ville de Pornichet a confié à la CCI Nantes St-Nazaire la gestion du port d'échouage situé à l'extrémité Est de la plage des Océanides.

La CCI assure, dans ce cadre, l'exploitation du service à ses risques et périls.

L'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2026.

Dans le but d'assurer une gestion cohérente et optimale des infrastructures portuaires situées sur le département de la Loire-Atlantique, la CCI Nantes St-Nazaire a souhaité procéder à une réorganisation de son activité d'exploitation de ports de plaisance et de pêche en transférant cette activité et les contrats de concession dont elle est titulaire à la SAS Les Ports de Loire-Atlantique, ayant pour actionnaires la CCI ainsi que la SEM « LOIRE ATLANTIQUE PECHE ET PLAISANCE » (SEM LAPP).

Dans ce cadre, le présent avenant a pour objet d'autoriser le transfert de la convention de délégation de service public du port d'échouage au profit de la SAS Les Ports de Loire-Atlantique, étant précisé que, conformément à l'article R. 3135-6 du Code de la commande publique, la commune s'est assurée que celle-ci présente l'ensemble des capacités et garanties pour exécuter l'ensemble des obligations issues du contrat.

Vu le règlement intérieur de la CCI Nantes St-Nazaire,
Vu le Code de commerce,
Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 3135-6,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la CCI Nantes St-Nazaire :

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du port d'échouage de Pornichet,
- Autorise son Président à signer l'avenant,
- Mandate le Président de la CCI Nantes St-Nazaire pour accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par :

30 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION
Quorum : 29	Présents : 30	Votants : 30

Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire



Le Secrétaire, membre du Bureau

